Information destinée aux ***médecins généralistes****,* ***gériatres****,* ***neurologues****,* ***psychiatres****, et médecins exerçant en centres du sommeil, en*
services d'addictologie
, en
CSAPA
(centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie), en
centres pénitentiaires
. Cette lettre est d'autre part adressée aux pharmaciens.

Le Laboratoire Roche informe l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) de l'**arrêt de la commercialisation** de la spécialité **Rohypnol 1 mg** à compter du **30 avril 2013**
pour le
modèle hospitalier
et du
30 septembre 2013
pour le
modèle ville
. Cet arrêt n'est pas lié à de nouveaux problèmes de sécurité sanitaire.A cette occasion, une lettre, rédigée en accord avec l'ANSM, a été adressée aux professionnels de santé concernés afin de les informer et leur apporter des informations importantes concernant les modalités de sevrage de cette benzodiazépine.

- Arrêt de commercialisation de ROHYPNOL® 1 mg, comprimé pelliculé sécable - Informations importantes sur les modalités de sevrage - Lettre aux professionnels de santé (19/04/2013) (478 ko)
- Arrêt de commercialisation - Fiche ROHYPNOL® 1 mg
- Fiche de surveillance renforcée du Rohypnol
- Recommandation de l'ANSM relatives à l'arrêt de molécules hypnotiques (25/07/2011) (57 ko)
- Recommandation de la HAS relatives à l'arrêt des benzodiazépines chez le sujet âgé